COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 DECEMBRE 2021

<u>Présents</u>: Patrick RIVEMALE, Laurent BERNAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET, Marie-Lou WALIGORSKI

Absentes excusées: Myriam ALINAT, Marie DELMAS, Karine VALAT

Secrétaire de séance : Nathalie RICARD

1 : Création de deux emplois temporaires d'agents recenseurs

Monsieur le Maire expose au Conseil que le recensement de la population dont la mise en oeuvre relève de la compétence de la commune se déroulera sur la commune entre le 20 janvier et le 19 février 2022.

Pour réaliser cette opération deux emplois d'agents recenseurs doivent être créés.

Le conseil municipal valide la création de deux emplois temporaires et charge Monsieur le Maire du recrutement des deux agents.

2 : Projet de cession et acquisition entre Monsieur Durand Jean-Luc et les Habitants de la Section du Py pour la création d'une aire de stationnement.

Monsieur le Maire expose le projet de création d'une aire de stationnement au Py.

Monsieur Durand Jean-Luc a accepté de céder aux habitants de la section du Py une parcelle plate qui deviendra un parking permanent pour les visiteurs et habitants du Py. En contrepartie les habitants de la section du Py cèderaient à M. Durand Jean-Luc deux parcelles très pentues contigües à sa propriété.

S'agissant de biens de section avant de procéder à cette transaction foncière une consultation des habitants de la section du Py est nécessaire. Le conseil municipal valide cette opération et souhaite que la consultation se déroule le dimanche 6 mars 2022.

3 : Adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires

La commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire (personnel) garantissant les frais laissés à sa charge. Le conseil municipal accepte la proposition de l'assureur Gras Savoye/CNP et adhère au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2022.

4 : Décision modificative n° 2 du budget général 2021

Monsieur le Maire indique que la Préfecture a notifié le montant du prélèvement et le montant du versement relatif au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2021 et qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires. Il propose la décision modificative du budget général suivante :

BUDGET GENERAL 2021 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte 678 : Autres charges exceptionnelles : - 100.00 euros

Compte 739223 : Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales : + 100.00 euros.

Adopté à l'unanimité

5 : Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à la Communauté de Communes du Saint-Affricain Roquefort 7 Vallons (CCSAR7V)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 10 décembre 2020 par laquelle le conseil municipal a confié l'instruction de l'ensemble des actes et autorisations d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à la Ville de Saint-Affrique. Ce service sera transféré à la Communauté de Communes du Saint-Affricain Roquefort 7 Vallons (CCSAR7V) à partir du 1^{er} janvier 2022. Après avoir pris connaissance du projet de convention le conseil municipal décide de confier l'instruction de l'ensemble des actes et autorisations d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol de la commune à la Communauté de Communes du Saint-Affricain Roquefort 7 Vallons (CCSAR7V).

6 : Attribution de subventions

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association locale A.D.M.R. de Rance et Rougiers de Belmont/Rance.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 250 euros à l'association locale A.D.M.R. de Rance et Rougiers de Belmont sur Rance.

7- Questions diverses:

Monsieur Le Maire présente les devis proposés par l'entreprise Miditraçage pour la mise en sécurité de la traversée de Moulin-neuf.

Monsieur Yves Castan présente des devis dans l'optique de réaliser une opération "broyage des déchets verts" une fois par an.

Fin de séance 22h30